

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2020 Numéro de version 3.00 Révision: 06.07.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit Viva Envia
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Emploi de la substance / de la préparation

Blanchisserie

Détergent

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SEITZ GmbH

Gutenbergstrasse 1 - 3

65830 Kriftel / Germany

Tel. + 49(0) 6192-9948-0

Fax + 49(0) 6192-9948-99

order@seitz24.com

www.seitz24.com

- · Service chargé des renseignements : sds@seitz24.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: + 49(0) 6192-9948-88

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

isotridecanol, ethoxylated

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)



Page: 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2020 Numéro de version 3.00 Révision: 06.07.2020

Nom du produit Viva Envia

(suite de la page 1)

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Composants contribuant aux d		
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-xxxx	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	< 5%
CAS: 1231880-35-5 Reg.nr.: 01-2119582870-31-xxxx	Sulfuric acid, mono (C12-13-branchedandlinear alkyl) esters, sodium salts Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 20 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 %	< 5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 5%
CAS: 69011-36-5 Polymer	isotridecanol, ethoxylated Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	< 2,5%
CAS: 160901-19-9 Polymer	Alcohols, C12-13- branched and linear, ethoxylated Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 10 %	< 2,5%

Règlement (CE) n° 648/2004 - Étiquetage du contenu		
savon	≥5 - <15%	
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, phosphonates, polycarboxylates		
azurants optiques, parfums, enzymes, BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE AND METHYLISOTHIAZOLINONE		

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR



Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2020 Numéro de version 3.00 Révision: 06.07.2020

Nom du produit Viva Envia

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau.
- · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Lésions oculaires
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

(suite page 4)



Page: 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2020 Numéro de version 3.00 Révision: 06.07.2020

Nom du produit Viva Envia

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le récipient d'origine.

- Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments
- Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés

Protéger contre le gel.

- · Classe de stockage: 12
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Blanchisserie

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de tra

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VLEP Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

CAS: 56-81-5 glycerol

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

CAS: 67-63-0 2-propanol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 12.2019

· DNEL

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Dermique DNEL 283 mg/kg bw/day (worker (long term - systemic))

Inhalatoire DNEL 308 mg/m³ (worker (long term - systemic))

CAS: 1231880-35-5 Sulfuric acid, mono (C12-13-branchedandlinear alkyl) esters, sodium

salts

Dermique DNEL 4.060 mg/kg (day) (worker (long term - systemic))

(suite page 5)



Page: 5/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2020 Numéro de version 3.00 Révision: 06.07.2020

Nom du produit Viva Envia

	(suite de la page		
Inhalat	oire DNEL 285 mg/m³ (worker (long term - systemic))		
CAS: 6	67-63-0 2-propanol		
Dermi	que DNEL 888 mg/kg bw/day (worker (long term - systemic))		
Inhalat	Inhalatoire DNEL 500 mg/m³ (worker (long term - systemic))		
PNEC			
CAS: 3	34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol		
PNEC 4.168 mg/l (STP (sewage treatment plant))			
	1,9 mg/l (Marine water)		
	190 mg/l (Intermittent releases)		
	19 mg/l (Freshwater)		
PNEC	2,74 mg/kg dw (Soil)		
	7,02 mg/kg dw (Sediment (marine water))		
	70,2 mg/kg dw (Sediment (freshwater))		
CAS: 1	231880-35-5 Sulfuric acid, mono (C12-13-branchedandlinear alkyl) esters, sodium		
	salts		
PNEC	1,35 mg/l (STP (sewage treatment plant))		
	0,0245 mg/l (Marine water)		
	0,036 mg/l (Intermittent releases)		
	0,245 mg/l (Freshwater)		
PNEC	1,582 mg/kg dw (Soil)		
	0,8624 mg/kg dw (Sediment (marine water))		
	8,624 mg/kg dw (Sediment (freshwater))		
	67-63-0 2-propanol		
PNEC	2.251 mg/l (STP (sewage treatment plant))		
	140,9 mg/l (Marine water)		
	140,9 mg/l (Intermittent releases)		
	140,9 mg/l (Freshwater)		
PNEC	28 mg/kg dw (Soil)		
	552 mg/kg dw (Sediment (marine water))		
	552 mg/kg dw (Sediment (freshwater))		
PNEC	160 mg/kg food (Secondary poisoning (oral))		

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

(suite page 6)



Page: 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2020 Numéro de version 3.00 Révision: 06.07.2020

Nom du produit Viva Envia

· Protection respiratoire :

(suite de la page 5)

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (dépassement des valeurs limites en milieu de travail, la formation d'aérosols).

Filtre combiné AEBK-P2

· Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

- · Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Aspect:	
Forme :	liquide
Couleur :	vert
Odeur :	spécifique au produit
Seuil olfactif:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
valeur du pH à 20 °C:	8,5
Modification d'état	
Point de fusion :	non applicable
	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
Point d'éclair :	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Température d'inflammation :	> 400 °C
Température de décomposition :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Auto-imflammabilitité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7



Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 06.07.2020 Numéro de version 3.00 Révision: 06.07.2020

Nom du produit Viva Envia

	(suite de la page
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosivité :	
inférieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
supérieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Propriétés comburantes	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	1,02 g/cm³ (ISO 2811)
· Densité relative.	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Densité de vapeur:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Vitesse d'évaporation.	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/ea	au) : Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Viscosité :	
dynamique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
	Non déterminé.
cinématique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions ambiantes normales.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucunes en cas d'utilisation adéquate.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Agents forts d'oxydation
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucunes en cas d'utilisation adéquate.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :			
ATE (Acu	ite Toxicit	y Estimates)	
Oral	DL50	> 5.092 – 33.944 mg/kg (rat)	
CAS: 345	90-94-8 (2	-méthoxyméthylethoxy)propanol	
Oral	DL50	> 5.000 mg/kg (rat)	
Dermique	DL50	9.510 mg/kg (lapin)	
			(suite page 8



Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2020 Numéro de version 3.00 Révision: 06.07.2020

Nom du produit Viva Envia

		(suite de la page 7)	
Inhalatoire	Inhalatoire LC50 (7h) 3,35 mg/l (rat)		
CAS: 1231	CAS: 1231880-35-5 Sulfuric acid, mono (C12-13-branchedandlinear alkyl) esters, sodium salts		
Oral	DL50	> 300 – 2.000 mg/kg (rat)	
Dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (lapin)	
CAS: 67-63	CAS: 67-63-0 2-propanol		
Oral	DL50	5.840 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	DL50	13.900 mg/kg (lapin) (OECD 402)	
Inhalatoire	CL50	> 25 mg/l (rat) (6h, OECD 403)	
CAS: 6901	CAS: 69011-36-5 isotridecanol, ethoxylated		
Oral	DL50	> 300 – 2.000 mg/kg (rat)	
Dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (lapin)	
CAS: 1609	CAS: 160901-19-9 Alcohols, C12-13- branched and linear, ethoxylated		
Oral	DL50	> 2.000 mg/kg (rat)	
Dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (lapin)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :					
CAS: 3	CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol				
EC50	> 969 mg/l (algue) (96 h; Pseudokirchneriella subcapitata; OECD 201)				
	1.919 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia; OECD 202)				
LC50	> 1.000 mg/l (poissons) (96 h; Poecilia reticulata; OECD 203)				

(suite page 9)



Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2020 Numéro de version 3.00 Révision: 06.07.2020

Nom du produit Viva Envia

CAS: 1	(suite de la pa 231880-35-5 Sulfuric acid, mono (C12-13-branchedandlinear alkyl) esters, sodium
	salts
EC50	> 1 – 10 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna; (Lit))
LC50	> 1 – 10 mg/l (poissons) (96 h; Oncorhynchus mykiss; OECD 203 (Lit))
NOEC	≥ 1,357 mg/l (poissons) (42 d; Pimephales promelas; (Lit))
	0,391 mg/l (crustacés) (7 d; Ceriodaphnia Dubia; QSAR)
ErC50	> 10 – 100 mg/l (algue) (72 h; Desmodesmus subspicatus; OECD 201 (Lit))
CAS: 6	7-63-0 2-propanol
EC50	> 100 mg/l (algue) (72 h; Scenedesmus subspicatus)
	9.714 mg/l (crustacés) (24 h; Daphnia magna; OECD 202)
LC50	9.640 mg/l (poissons) (96 h; Pimephales promelas; OECD 203)
CAS: 6	9011-36-5 isotridecanol, ethoxylated
EC50	> 1 – 10 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna; OECD 202)
LC50	> 1 – 10 mg/l (poissons) (96 h; Cyprinus carpio; OECD 203)
EC10	> 1 – 10 mg/l (algue) (72 h; Desmodesmus subspicatus; OECD 201)
NOEC	2,5 mg/l (crustacés) (21 d; Daphnia magna; OECD 211)
CAS: 1	60901-19-9 Alcohols, C12-13- branched and linear, ethoxylated
EC50	> 0,1 – 1 mg/l (algue) (72 h; Desmodesmus subspicatus)
NOEC	0,2 mg/l (algue) (72 h; OECD 201)
12.2 Pe	ersistance et dégradabilité
CAS: 1	60901-19-9 Alcohols, C12-13- branched and linear, ethoxylated
OECD	301 B > 60 % (28 d; aerobic)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

(suite page 10)



Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2020 Numéro de version 3.00 Révision: 06.07.2020

Nom du produit Viva Envia

(suite de la page 9)

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

- Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RODRIGOL 14. IIIIOIIIIalions relative	a du tranaport	
· 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR, ADN, IMDG, IATA		
· Classe	néant	
14.4 Groupe d'emballage		
· ADR, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par	•	
l'utilisateur	Non applicable.	
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au		
recueil IBC	Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les disposition ci - dessus	
· "Règlement type" de l'ONU:	néant	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales :
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· Autres indications : Produit pour un usage professionnel uniquement.

(suite page 11)



Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 06.07.2020 Numéro de version 3.00 Révision: 06.07.2020

Nom du produit Viva Envia

(suite de la page 10)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification de mélanges à partir des composants, application de la méthode de calcul de l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aigue pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente